

Nom et prénom de l'enfant :

N° de semaine :      Date :

## ASH "OSPAC SENSATIONS" Office des Sports Pays de St-Aubin-du-Cormier

### Projet pédagogique et éducatif

Dans le cadre de l'ASH mis en place, l'Office des Sports propose un large choix d'activités physiques et sportives. L'objectif du centre est de favoriser le développement de l'autonomie du jeune, dans le respect des caractéristiques de chaque âge ; le déroulement des activités prend en compte les possibilités individuelles du jeune.

Au cours du déroulement de la journée, l'enfant pourra se trouver en situation d'autonomie, le cadre de cette autonomie étant fixé par les animateurs ; le jeune devra s'y conformer.

L'action de l'équipe éducative se fonde sur les principes de laïcité, de tolérance, d'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité. Chaque fin de semaine, un bilan du déroulement des activités est établi avec la participation des jeunes

### Règlement intérieur

#### Projet d'activités :

Il est remis à chaque famille lors de l'inscription. L'inscription est à la semaine

Tout désistement à une sortie ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas de force majeure sur justificatif (médical ou autre).

#### Horaires.

Le centre est ouvert de 9h à 17h30 (16h30 le vendredi). Le lieu de rattachement est la salle omnisports de St Aubin du Cormier Les activités d'animation se déroulent de 9h30 à 17h avec une pause le temps du repas de midi. Un transport en minibus est mis en place pour les jeunes ayant des difficultés de moyen de transport La réservation pour l'utilisation de ce service se fait en même temps que l'inscription. Le minibus passe dans les lieux de ramassage (place de l'église du village) le matin entre 9h et 9h30 et le soir entre 17h et 17h30 (16h et 16h30 le vendredi). Le centre ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels incidents pouvant se produire sur les lieux points de montée ou point de descente.

Pour les enfants n'utilisant pas le service de transport : Ils peuvent être accueillis dès 9h. Pour ceux qui, le soir, sont autorisés par leurs parents à quitter le centre pour rejoindre leur domicile, les personnes responsables de l'enfant doivent le signaler par écrit.

#### Dans le cadre du déroulement du centre.

Les cigarettes, alcool et toute autre drogue sont formellement interdits et passibles de renvoi du contrevenant. Le centre décline toute responsabilité en cas de vol. Le jeune doit amener son pique-nique. Le jeune doit venir avec une tenue adaptée aux activités proposées.

Les nécessaires temps d'autonomie s'inscrivent dans un cadre fixé par les animateurs. Le jeune doit s'y conformer. Toute dérogation à ce principe engage sa responsabilité et celle des responsables légaux de l'enfant.

*Autorisation exceptionnelle de sortie du centre ( pendant le temps de déroulement).* L'enfant ne pourra quitter le centre que dûment accompagné par un parent ou par une personne désignée par écrit par la personne responsable de l'enfant.

**Le responsable du centre**

**Personne responsable**

**L'enfant**

(date et signature)

(signature)

Jean-Philippe BINOIS

OFFICE DES SPORTS

DU PAYS DE

ST-AUBIN DU CORMIER



• OSPAC • 17, rue Leclerc • 35140 St Aubin du Cormier • 06 56 68 79 21 •  
• ospac35140@gmail.com • secretariat@ospac.fr •